



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 4 mai 2020 à 18 h 30
tenue virtuellement conformément à l'arrêté 2020-004 de la ministre
de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020**

Présence (s) :

Monsieur Robert Coutu, maire
Monsieur le conseiller Alain Dion - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Monsieur Robert Coutu, maire, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 21 h 51.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

En raison des mesures imposées en vertu de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions pour qu'elles soient portées à l'attention du conseil. Aucune question n'a été reçue des citoyens par les moyens mis à leur disposition.

ORDRE DU JOUR

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 4 MAI 2020**

202005-121

3.1

Monsieur le conseiller Claude Marcoux propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer les points 6.1, 7.1, 7.2, 7.5 et 7.6, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
- 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 mai 2020
- 4. PROCÈS-VERBAL**
- 4.1 Aucun

- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 5.1 Aucun
- 6. RAPPORT DES SERVICES**
- 6.1 RETIRÉ - Cession de ruelle - avenue Saint-Cyr
- 6.2 Vente de deux ruelles - avenue Champêtre et avenue Montréal-Est
- 6.3 Ajout d'un montant de 15 000 \$ au Fonds d'urgence COVID-19 de la Ville de Montréal-Est
- 7. RÈGLEMENT**
- 7.1 RETIRÉ - Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'augmenter le nombre de logements à 10 logements, de diminuer le nombre d'étages maximal à 3 et d'ajouter les classes d'usage H3 et H4 à la zone H.19
- 7.2 RETIRÉ - Adoption - Projet - règlement 58-2016-14 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin d'augmenter le nombre de logements à 10 logements, de diminuer le nombre d'étages maximal à 3 et d'ajouter les classes d'usage H3 et H4 à la zone H.19
- 7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de permettre les projets intégrés dans la zone H.04
- 7.4 Adoption - Projet - règlement 58-2016-15 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de permettre les projets intégrés dans la zone H.04
- 7.5 RETIRÉ - Avis de motion - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - Nouvelle construction dans le secteur Saint-Cyr
- 7.6 RETIRÉ - Adoption - Projet - règlement 86-2020 - PIIA - Nouvelle construction dans le secteur Saint-Cyr
- 7.7 Dépôt du projet de règlement 77-2018-2 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances - afin d'y modifier diverses dispositions
- 8. CONTRAT**
- 8.1 Achat de gré à gré d'un aspirateur urbain LR50, modèle 2020 (2RM) - Projet P445_20C
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Aucun
- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Aucun
- 11. DIVERS**
- 11.1 Aucun
- 12. AFFAIRE NOUVELLE**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 13.1 Aucun
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Anne St-Laurent.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 mai 2020 tel qu'amendé par le retrait des points 6.1, 7.1, 7.2, 7.5 et 7.6.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL

4.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.

RAPPORT DES SERVICES

6.

RETIRÉ - CESSIION DE RUELLE - AVENUE SAINT-CYR

6.1

VENTE DE DEUX RUELLES - AVENUE CHAMPÊTRE ET AVENUE MONTRÉAL-EST

202005-122

6.2

Considérant le projet de densification résidentielle soumis à la Ville.

Considérant l'accord de principe survenu lors d'un plénier spécial le 17 février 2020.

Considérant la recommandation favorable de la direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De retirer du domaine public de la municipalité les ruelles connues et désignées comme étant constituées des lots 1 251 384 et 1 251 394 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

D'autoriser la vente de ces ruelles à l'entreprise Dupin + Després aux conditions suivantes :

- Que le prix de vente soit fixé à un dollar (1 \$) pour l'acquisition de ces lots;
- Que la vente soit faite sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur;
- Que la décontamination de ces lots soit à la charge de l'acheteur;
- Que l'acquisition de la ruelle 1 251 394 inclue les actifs souterrains;
- Que l'acquéreur paie les frais sous-jacents à l'acte de vente, notamment ceux liés à sa préparation, sa signature et sa publication;
- Que cette vente soit conditionnelle à la réalisation du projet tel que soumis à la Ville (Plan d'implantation daté du 24 avril 2020, par Atelier 9506 - Sébastien Paul, architecte, projet 1912181), notamment en y intégrant un système de conteneurs à déchets semi-enfouis en nombre suffisant, et en respectant les dispositions prévues sur les projets intégrés en matière d'aire d'agrément et pourvu que le projet soit réalisé dans les 24 mois suivant l'adoption de cette résolution et que cette vente devienne nulle si ce projet ne se réalise pas dans ce délai;
- Que l'acheteur consente à maintenir le branchement existant entre le puisard situé sur l'avenue Montréal-Est et le regard numéro 5 031 444 situé sur le lot 1 251 384.

De mandater Me Véronique Lessard pour préparer l'acte de vente.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville, l'acte à intervenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AJOUT D'UN MONTANT DE 15 000 \$ AU FONDS D'URGENCE COVID-19 DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

202005-123

6.3

Considérant le souhait du Conseil d'augmenter la teneur du Fonds d'urgence COVID-19 de 10 000 \$ à 25 000 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'augmenter le montant alloué au Fonds d'urgence de 15 000 \$ afin de soutenir la communauté locale pendant la crise de la COVID-19.

D'autoriser l'affectation pour le montant total du Fonds d'urgence de 25 000 \$ à partir du surplus non autrement affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

RETIRÉ - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 -

RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS À 10 LOGEMENTS, DE DIMINUER LE NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMAL À 3 ET D'AJOUTER LES CLASSES D'USAGE H3 ET H4 À LA ZONE H.19

7.1

RETIRÉ - ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-14 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN D'AUGMENTER LE NOMBRE DE LOGEMENTS À 10 LOGEMENTS, DE DIMINUER LE NOMBRE D'ÉTAGES MAXIMAL À 3 ET D'AJOUTER LES CLASSES D'USAGE H3 ET H4 À LA ZONE H.19

7.2

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - AFIN DE PERMETTRE LES PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE H.04

202005-124

7.3

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage - afin de permettre les projets intégrés dans la zone H.04.

ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-15 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES PROJETS INTÉGRÉS DANS LA ZONE H.04

202005-125

7.4

Considérant la demande faite par la Direction de la gestion du territoire et environnement afin que cet acte réglementaire fasse l'objet de la procédure prioritaire prévue à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'utilisation de la procédure prioritaire prévue à l'arrêté numéro 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020 et de désigner ce règlement comme acte prioritaire conformément à cet arrêté.

D'adopter le projet du règlement 58-2016-15 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de permettre les projets intégrés dans la zone H.04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RETIRÉ - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) - NOUVELLE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR SAINT-CYR

7.5

RETIRÉ - ADOPTION - PROJET - RÈGLEMENT 86-2020 - PIIA - NOUVELLE CONSTRUCTION DANS LE SECTEUR SAINT-CYR

7.6

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 77-2018-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES - AFIN D'Y MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

202005-126

7.7

Considérant l'avis de motion donné le 19 février 2020 (résolution 202002-049).

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de règlement 77-2018-2 - Règlement modifiant le règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances - afin d'y modifier diverses dispositions.

CONTRAT

8.

ACHAT DE GRÉ À GRÉ D'UN ASPIRATEUR URBAIN LR50, MODÈLE 2020 (2RM) - PROJET P445_20C

202005-127

8.1

Considérant que le Conseil de la Ville souhaite acquérir un aspirateur urbain.

Considérant que l'entreprise Exprolink est le seul fournisseur offrant le véhicule exigé.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser l'achat de gré à gré d'un aspirateur urbain LR50, modèle 2020 (2RM) - Projet P445_20C - 75 034,98 \$ taxes incluses

D'autoriser l'affectation du fonds de roulement et le remboursement sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DIVERS

11.

AFFAIRE NOUVELLE

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

LEVÉE DE LA SÉANCE

202005-128

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 22 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU

Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier